



La direction peut mieux faire !



Ce Jeudi 10 Octobre, s'est tenue la seconde réunion des NAO

La CGT, consciente de l'implication de toutes et tous dans les résultats de l'exercice 2024 avait beaucoup d'ambition dans ses revendications :

- ✓ 6 % d'augmentation.
- ✓ Prime Partage de la Valeur de 2000 € pour tous.
- ✓ Augmentation des Indemnités Kilométriques.
- ✓ Révision de la répartition du supplément familial.
- ✓ Prime compensatrice « énergie » de 50€ /mois pour le télétravail.
- ✓ Prise en charge à 100% de l'abonnement transport en commun.
- ✓ RTT pour les GC de CDC H qui travail 45h semaine.
- ✓ Enveloppe d'AI de 1.5 % pour le personnel administratif.
- ✓ Enveloppe d'AI de 1.5 % pour le personnel de gardiennage.
- ✓ Prime de remplacement pour tout le personnel de proximité.

- ✓ Augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant
- ✓ Augmentation de la prime « tutorat ».
- ✓ RTT Imposé : 2 mai, 30 mai et 10 novembre 2025, et la Journée de la Présidente : 24 décembre 2024.
- ✓ Prime compensatrice de 150 € pour les gardiens non logés.
- ✓ Recondution de la monétisation des jours de RTT.
- ✓ 3 jours supplémentaires enfant malade à partir de 2 enfants.
- ✓ 2 jours supplémentaires pour parent malade.
- ✓ Augmentation et changement d'indice des grilles de salaire des salariés du CCC.
- ✓ Mise en place des CESU financés à 50 % pour tous par l'employeur.
- ✓ Participation de l'employeur pour l'achat d'un vélo électrique
- ✓ Semaine à 32 h pour tous.

Mais si la direction est très ambitieuse à propos des chiffres et des résultats, elle reste très modeste quand il s'agit d'augmenter la rémunération des salariés, améliorer leur pouvoir d'achat ainsi que leurs conditions de travail.

Florilège de ce qui a été proposée par la direction :

- **40€ brut pour tous les salariés**
- **Augmentation de l'enveloppe individuelle de 1.5% pour les admin et 0,5% pour la proxi**
- **La Prime de Tutorat passe de 410 à 430€**
- **Le Chèque-Déjeuner à 10,5€**
- **Enveloppe pour le rattrapage égalité homme/femme de 50.000€**
- **La monétisation des RTT à hauteur de 7 jours jusqu'en 2025 (non imposable)**

Si la direction souhaite que nous signons les NAO, elle devra se montrer soucieuse des besoins, attentes des revendications des salarié.e.s

Nous ne céderons pas et continuerons de faire porter votre voix !

LA CGT A VOS CÔTES !